Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 022-212203566-20261105-202672-DE

Délibération du Conseil municipal de Trégomeur Séance du 05 novembre 2026

L'an deux mil vingt-six et 05 novembre, à 20 heures 00, les membres du Conseil municipal de Trégomeur, légalement convoqués le 29 octobre 2026, se sont réunis, à la mairie de Trégomeur, sous la présidence de Mme Valérie RAMONÉ, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14 – Nombre de présents : 13 – Nombre de présents et représentés : 14

Etaient présents	Valérie RAMONÉ, Maire, Richard LE CARRÉ, Marie LE MERRER, Nicolas LE GONIDEC, Adjoints, Catherine HAUTE, Frédérique BELLARD NARDONE, Nathalie MÉLOU, Hervé HUET, Cyril COLLIN, Benjamin BUREL, Thomas JOUAN, Nicolas TANGUY, Éva JOSSELIN : Conseillers Municipaux.
Absents excusés	Aude BRETON donne pouvoir à Valérie RAMONÉ
Secrétaire de séance	Hervé HUET

✓ Marché de Noël 2026- Convention, tarif, devis communication

Délibération 2026-72

Madame Catherine Haute, conseillère municipale présente au Conseil municipal les éléments relatifs à l'organisation du marché de Noël.

1. Impression des flyers :

Une proposition de 2 devis auprès des entreprises **BUREAU VALLÉE** (Langueux) et **DECOGRAPH (Saint-Brieuc)** concernant la réalisation de flyers et d'affiches destinés à assurer la communication autour du prochain marché de Noël de la commune.

Cette proposition s'inscrit dans le cadre des actions portées par la commission Attractivité, présidée par Mme Haute, qui souhaite développer la communication autour de cet événement afin d'en assurer la promotion auprès des habitants et des visiteurs.

Les devis présentés portent sur l'impression des supports de communication (flyers), destinés à promouvoir le marché de Noël et à en faciliter la diffusion auprès du public.

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 022-212203566-20261105-202672-DE

Quantité	BUREAU VALLÉE Prix HT	BUREAU VALLÉE Prix TTC	DÉCOGRAPH Prix HT	DÉCOGRAPH Prix TTC
1 000 flyers	101,33 €	121,60 €	184,00 €	220,80 €
1 500 flyers	172,08 €	206,50 €	196,00 €	235,20 €
2 000 flyers	181,17 €	217,40 €	208,00 €	249,60 €

- **2 Approbation de la convention d'occupation du domaine public et gratuité des emplacements**

Madame Catherine Haute, Conseillère municipale présente la convention destinée à encadrer la participation des exposants au marché de Noël.

À l'occasion de cette première édition, il est proposé d'accorder la gratuité des emplacements à l'ensemble des exposants.

Entendu l'exposé de Madame Catherine Haute
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Valide** la proposition de **DECOGRAPH** pour 2000 flyers pour un montant de 208,00 HT, soit 249,60 € TTC
- **Approuve** la gratuité des emplacements pour les exposants à l'occasion de cette première édition du marché de Noël ;
- **Approuve** la convention d'occupation du domaine public présenté.
- **Autorise** Madame La Maire à signer le devis ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

La Maire,
Valérie RAMONÉ

MAIRIE DE TREGOMEUR
R.F.
(Côtes d'Armor)

Le secrétaire,
Hervé HUET